



## établissement mis sous scellés après une perquisition

Par **marjo7586**, le **01/09/2020** à **19:37**

Bonjour,

Suite à une perquisition, dans le cadre d'une enquête, à la demande du Procureur, un établissement a été mis sous scellés, empêchant ainsi l'accès au personnel qui se retrouve ainsi sans activité professionnel.

Le gérant de l'établissement n'a reçu aucune information sur cette procédure et ne connaît pas les motifs de cette fermeture.

Nous n'avons aucune décision validant cette fermeture, ni aucun document ne justifiant cette démarche.

Les questions que l'on se pose sont de savoir:

- quels sont les recours possibles pour obtenir l'ouverture de l'établissement ? plus exactement vers qui s'adresser dans ce genre de cas ?

A ce stade, nous ne disposons pas plus d'informations.

Par **P.M.**, le **01/09/2020** à **19:50**

Bonjour,

Il est étonnant que le gérant ne soit au courant de rien mais un Juge d'Instruction a dû être désigné...

Par **Zénas Nomikos**, le **05/10/2020** à **15:08**

Bonjour,

vous pouvez écrire à l'instruction ou au parquet.